

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

25 mai 2023

et qu'elle a été faite le

25 mai 2023

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 31

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 16

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_06_085

Objet :

Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Principal

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 1er juin 2023

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOT Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulrières : M. Claude TERON Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Rouffange : Mme Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés : Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER Evans : M. Emmanuel BARBERET Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigney : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : M. Gérard ROBERT Saligney : M. Gilbert LAVRY Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Antony BOURCET

Procurations de vote :

Mandants : Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Anthony FALCONNET (DAMPIERRE), M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Gérard ROBERT (RANCHOT).

Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), M. François GRESET (EVANS), M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), M. Jean-Louis MORLIER (RANS), Mme Séverine DEVILLE (RANCHOT).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR / CREANCES ETEINTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-17 et L.2121-29 ;

Vu la demande en admissions en non-valeur et en créances éteintes de la Trésorerie du Grand Dole ;

1. CREANCES ETEINTES

Ces créances éteintes se décomposent comme suit :

TITRE/ROLE	EXERCICE	MONTANT	OBSERVATION
2020-R-606-50-1	2020	12,60	PERISCOLAIRE
TOTAL GENERAL		12,60 €	

Le montant de ces créances éteintes s'élève à **12,60 €**.

En conséquence, le Conseil Communautaire doit statuer sur l'admission de ces créances. Suite à cette délibération, des mandats seront émis respectivement à l'article 6542 « créances éteintes ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de douze euros et soixante centimes (12,60 €).

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

